

PARTICIPATION DE LA DOUANE À LA CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET 2023

DÉFILÉ





*Répétitions du défilé -
La Rochelle - juillet 2023
©douanefrançaise*

sommaire

01 La douane :
administration de la frontière
& de la marchandise *page 6*

02 Le bataillon
des défilants douaniers *page 8*

03 La douane,
plus de 230 ans d'histoire *page 14*

04 Les chiffres clés
& faits marquants *page 18*



01 *La douane : administration de la frontière & de la marchandise*

Rattachée au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, la direction générale des douanes et droits indirects est en prise avec les enjeux contemporains : accélération des échanges commerciaux, nouvelles technologies, nouvelles menaces.

La fonction douane est fondamentalement régalienne. Tous les États du monde ont besoin d'une administration douanière contrôlant les frontières et les flux de marchandises.

La douane est chargée de tenir les frontières, qu'elles soient terrestres, maritimes, physiques ou numériques, afin de protéger le territoire.

— elle assure le traitement des flux de marchandises au passage en frontière avec des moyens en constante évolution pour s'adapter aux enjeux nouveaux (dans le cadre du Brexit, déploiement d'un dispositif innovant de dédouanement, la « frontière intelligente » ; projet de guichet unique numérique dans les ports) ;

— première administration civile à la mer, elle concourt à l'action de l'État en mer. Une direction nationale garde-côtes des douanes a été créée en 2019 afin de renforcer son rôle dans la surveillance de la frontière maritime ;

— elle est présente à l'international grâce à son réseau d'attachés douaniers et dans les dispositifs européens de protection des frontières extérieures de l'Union européenne (dispositif Frontex) ;

— elle est garde-frontières et à ce titre participe pleinement à la mission de contrôle migratoire aux points de passage frontaliers ;

— enfin, elle investit la frontière numérique afin de répondre aux enjeux du e-commerce en plein développement.

La douane est également l'administration de la marchandise. Elle est chargée de son contrôle pour protéger la population, l'économie et l'environnement.

— elle lutte contre les trafics, la criminalité organisée et le financement du terrorisme grâce au recours à de nouvelles technologies basées sur l'intelligence artificielle et l'exploitation en masse de données ;

— elle est chargée du contrôle de la conformité des marchandises aux normes exigées sur le territoire de l'Union européenne ;

— elle est présente aux côtés des entreprises en les accompagnant dans leurs opérations douanières pour sécuriser leurs circuits logistiques ;

— elle assure la régulation des secteurs spécifiques des contributions indirectes et de la viticulture en sécurisant la production et la circulation de leurs produits.



02 Le bataillon des défilants douaniers

Le détachement de la douane pour ce défilé du 14 juillet 2023 est composé de **60 agents** (34 hommes, 26 femmes) appartenant à toutes les composantes de la douane :

— **45 agents** sont issus d'unités de la surveillance, et sont astreints au port des armes et de l'uniforme. Ils réalisent leurs missions de contrôle et de lutte contre la fraude sur l'ensemble du territoire, sur les vecteurs routier, portuaire, aéroportuaire, fret express et postal ;

— **15 agents** sont issus de la branche des opérations commerciales et d'administration générale de la douane, et exercent au quotidien en civil, dans des bureaux, en audit/contrôle dans les entreprises ou en enquête ;

La moyenne d'âge des agents formant le bataillon est de 39 ans. Le benjamin de la formation a 21 ans et la doyenne a 62 ans.

16 directions interrégionales des douanes sont représentées, en Métropole et Outre-mer, y compris des directions à compétence nationale

comme l'École nationale des douanes de la Rochelle (ENDLR), la direction nationale garde-côtes de la douane (DNGCD), le service grand comptes (SGC), ou encore la direction générale.

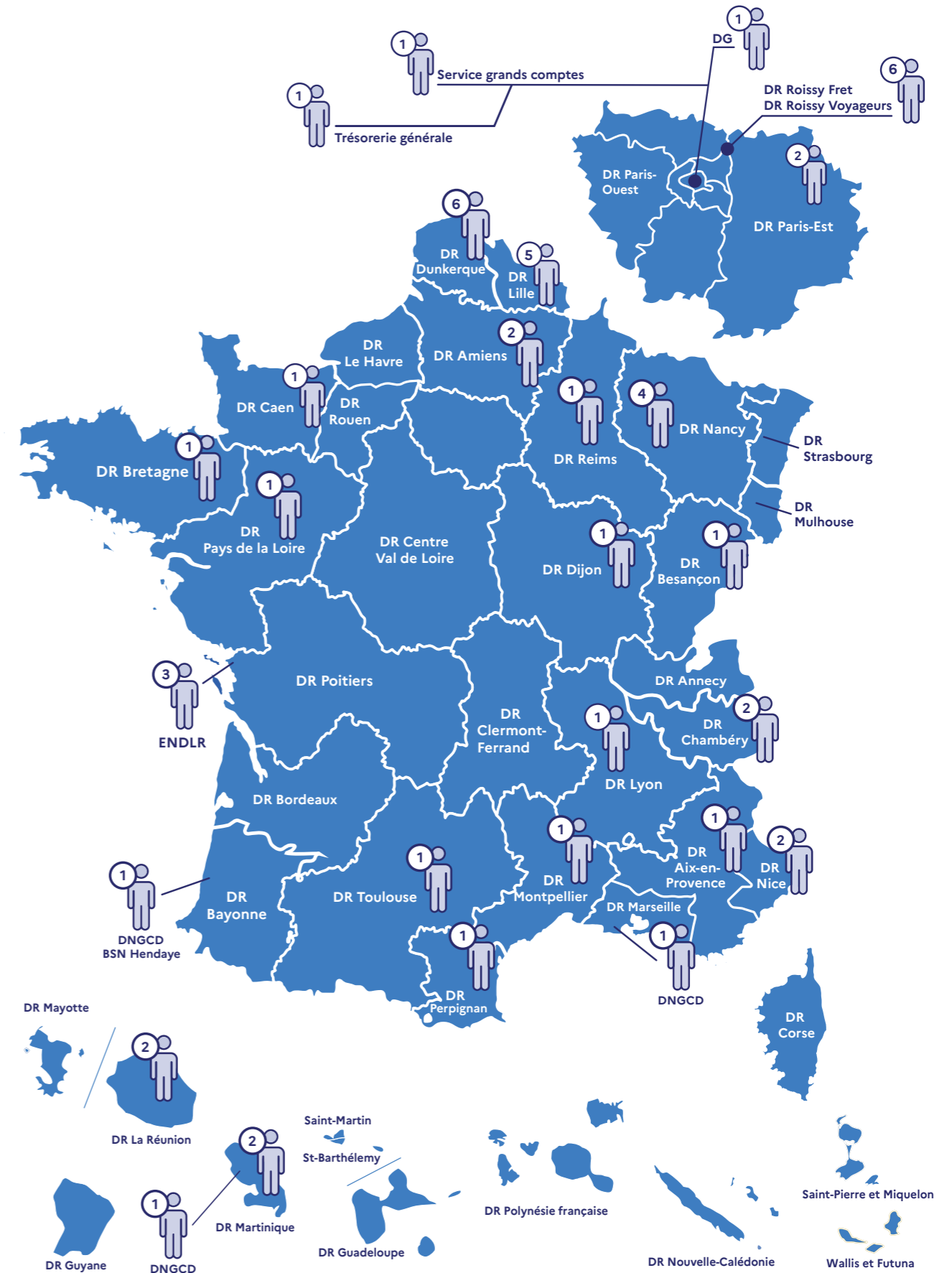
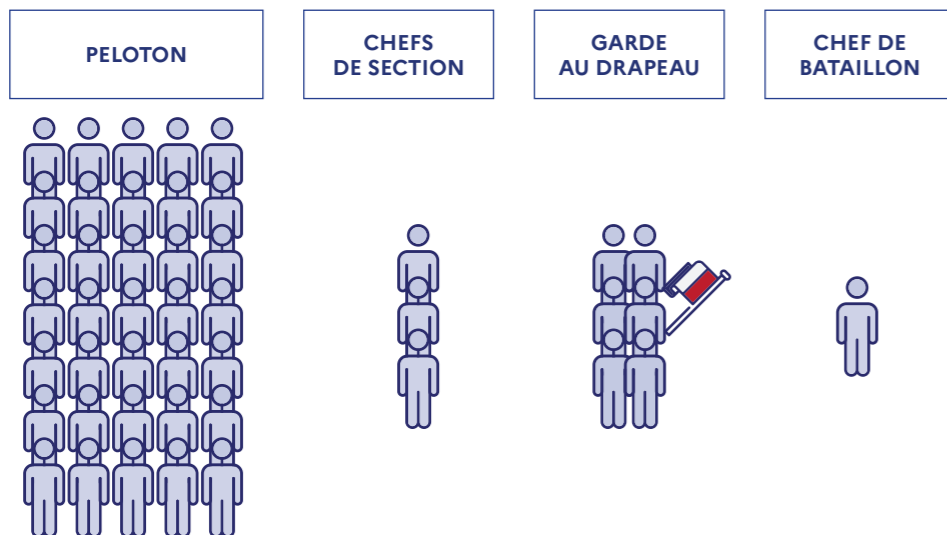
À la tête du bataillon douanier, Yannick, directeur adjoint au service garde-côtes de Marseille, ou il est en charge du pilotage de 280 spécialistes répartis en 12 brigades navales et 2 aériennes. Le défilé 2023 signera le 25^e anniversaire de son premier défilé en tant que jeune sergent avec l'École Nationale des sous-officiers d'actives de Saint-Maixent-l'École, creuset des sous-officiers de l'Armée de terre.

À sa suite, la garde au drapeau de la douane, composée de six agents, dont Nathalie, la porte-drapeau.

Viennent juste derrière trois chefs de détachement, représentant les deux branches de la douane. Enfin, 40 agents qui posent le corps de l'unité.

Trois agents remplaçants ont également suivi l'entraînement et la préparation pour se substituer aux défilants en cas de blessure.

COMPOSITION DU DÉTACHEMENT DOUANIER



Légende :

DNGCD : Direction nationale garde-côtes des douanes
 ENDLR : École nationale des douanes de La Rochelle
 SARC : Service d'analyse de risque et de ciblage

DI : Direction interrégionale
 DR : Direction régionale

Les portraits d'agents du détachement

Yannick

Directeur des services douaniers

Adjoint au directeur du service garde-côtes de Méditerranée, en charge du pôle gestion supervision



Son parcours :

- > **1997** : sous-officier d'active - armée de terre
- > **2004** : entré en douane sur emploi réservé, contrôleur en service des contributions indirectes dans l'Ain
- > **2008** : chef d'équipe lutte contre la fraude en brigade de surveillance intérieure dans l'Ain
- > **2014** : enquêteur cybercriminalité à la DNRED (investigations internet/darknet)
- > **2018** : chef divisionnaire à Perpignan : encadrement de 90 agents et de trois services
- > **2020** : directeur administratif et financier à la direction nationale des garde-côtes des douanes
- > **2022** : directeur adjoint au service garde-côtes des douanes de Méditerranée (pilotage de 280 spécialistes répartis en 12 brigades navales, 2 aériennes et les services d'état-major)

Ancedotes



- > Spécialisé dans la recherche et le traitement du renseignement (54^e régiment de Transmission) ;
- > Entré en douane en 2004, après s'être rétabli d'un grave accident de la route, dans le cadre des emplois réservés ;
- > Premier douanier à suivre une formation comme auditeur civil à l'École de Guerre (29^e promotion) ;
- > Le défilé de 2023 signera le 25^e anniversaire de son premier défilé en tant que jeune sergent avec l'École Nationale des sous-officier d'actives de Saint-Maixent-l'École, creuset des sous-officier de l'Armée de terre.

Sandrine

Contrôleuse principale

Cheffe atelier mécanique



Son parcours :

- > **1993** : entrée en douane
- > **1994** : mécanicienne dépanneuse automobile
- > **2004** : cheffe d'atelier
- > **2011** : cumul des fonctions de cheffe d'atelier et inspectrice mécanicienne interrégionale pour la direction interrégionale des douanes d'Occitanie. Également formatrice dans ce domaine

Ancedotes



- > Depuis 30 ans, Sandrine est la première et l'unique femme mécanicienne automobile en douane ;
- > Si la douane est composée à 48% de femmes dans la branche de la surveillance, Sandrine est l'une des seules femmes de notre administration à évoluer dans cet univers masculin ;
- > Son quotidien : sollicitée notamment par les brigades des douanes pour fournir un appui technique lors de la fouille des véhicules, ses découvertes permettent de mettre au jour des caches aménagées originales.

Les portraits d'agents du détachement

Fabrice

Contrôleur principal
Motard



Son parcours :

- > **1997** : entré en douane - agent des services techniques motocycliste
- > **1999** : agent de constatation
- > **2003** : contrôleur
- > **2011** : contrôleur 1^{ère} classe
- > **2012** : contrôleur principal
- > **2019** : déployé en Grèce pour accueillir les migrants et garantir le respect des droits de l'homme
- > **2022** : déployé en Lettonie, à la frontière russe, juste avant la guerre en Ukraine

Anecdotes



- > Motocycliste historique de la brigade de Marne-la-Vallée ;
- > Fait partie de la force FRONTEX : diplôme Border Surveillance Officer ;
- > A participé à la saisie du tableau « Les Choristes » de E. DEGAS, dans un bus, en 2018 ;
- > A participé à la saisie de 140 kilos de résine de cannabis dans un véhicule avec délit de fuite et poursuite ;
- > A participé à la saisie d'un char d'assaut pour importation sans déclaration vers des pays d'Afrique ;
- > A déjà défilé en 2020, année du défilé sur la place de la Concorde ;
- > Grand voyageur, toujours en moto bien sûr (en Inde, 4 fois en Afrique, en Europe : de Gibraltar au nord du cercle polaire arctique).

Aurélie & Thomas

Agente de constatation & contrôleur
Agents en brigade de surveillance



Leur parcours :

Aurélie : diplômée d'un master en communication

- > **2020** : entrée en douane - premier poste à l'aéroport de Roissy, puis affectation à la brigade aéroport Saint-Denis Gillot de la Réunion

Thomas : diplômé d'un master en génie civil, puis professeur dans ce domaine

- > **2012** : entré en douane, puis 6 années à Roissy
- > **2017** : mutation à la Réunion où il exerce à la brigade du Port. Contrôles sur vecteur routier mais aussi portuaire (contrôle de navires de plaisance et navires commerciaux). Est également formateur chef d'équipe

Anecdotes



- > Ont déjà défilé séparément avec la douane sur les Champs-Élysées : Thomas en 2019 et Aurélie en 2021. C'est le premier couple douanier à défiler ensemble et ils sont les seuls représentants douaniers de l'île de la Réunion pour cette année 2023 ;
- > Aurélie a participé à la plus importante saisie de cocaïne sur un passager à la Réunion (2 kilos). Elle a également une formation de pilote de drone et son brevet de secouriste (maître nageuse sauveteuse) ;
- > Thomas est issu d'une famille de sportifs (son père a remporté trois fois la mythique course de la Diagonale des fous, ou course du grand Raid). Thomas est coach sportif de l'équipe France douane Réunion pour la Zembrocal (147 km, 7 910 m de dénivelé positif) ;
- > Passionnés de voyages, ils ont parcouru une trentaine de pays, dont le Japon très récemment.

03 La douane, plus de 230 ans d'histoire

Les origines de la douane : de l'Antiquité à la ferme générale

La douane dans l'Antiquité

Dès la plus haute Antiquité, les États ont prélevé des impôts sur les marchandises franchissant les frontières. Ces impôts, surtout perçus à l'importation, répondent pour l'essentiel à une préoccupation fiscale. Après la conquête des Gaules, Rome introduit les droits de douane qui sont perçus dans des postes douaniers installés aux frontières et dans les ports.

Les douanes médiévales

La transformation des impôts frontaliers en péages est générale et anarchique en Occident après la chute de l'Empire romain. Pendant le haut Moyen-Âge, des prohibitions de sortie (grains, espèces monétaires) sont édictées pour retenir ces ressources dans le pays et les premiers régimes économiques sont mis en place.

La douane avant Colbert

Aux XVe et XVIe siècles, les besoins du Trésor continuent de faire proliférer les droits d'entrée et de sortie. L'utilité économique des droits de douane commence à être mieux perçue, comme moyen d'encourager le commerce et de protéger les manufactures nationales.

L'œuvre de Colbert

Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), contrôleur général des finances sous Louis XIV, est considéré comme le père de la douane moderne. Inspiré par la doctrine mercantiliste, il croit que la richesse d'un pays est à la mesure de ses réserves en numéraire. Il faut donc exporter le plus possible de produits de valeur et en importer le moins possible. D'où la nécessité de développer le commerce, l'industrie et les cultures industrielles. L'État doit intervenir dans ce sens, en aidant la marine marchande, en suscitant et en protégeant les productions nationales.

Deux grandes Ordonnances codifient et précisent le droit douanier en 1681 et 1687. Ces textes sont le fondement de la législation douanière moderne.

La Ferme générale

La perception des impôts et taxes est confiée par bail de 6 ans à une compagnie de financiers, connue sous l'appellation de Ferme générale. Les fermiers généraux paient le bail au Trésor et conservent pour rémunération l'excédent que rapporte la perception des droits. Les pouvoirs exorbitants, la rigueur excessive dans l'exercice des contrôles et les fortunes immenses des fermiers généraux rendent l'institution très impopulaire.

La Ferme générale a son siège à Paris. Elle compte jusqu'à 42 directions en province et près de 25 000 agents appartenant à deux branches d'activité : celle des « bureaux » qui vérifie, liquide et perçoit les droits et taxes ; celle des « brigades » qui prévient, recherche et réprime la contrebande.

Intérieur d'une douane en 1775. ©Musée national des douanes de Bordeaux.



C'est l'origine des deux branches d'activité de la douane actuelle (celle des opérations commerciales, en civil, pour le dédouanement, et celle de la surveillance, en uniforme, pour le contrôle des marchandises en mouvement).

La naissance de la régie des douanes nationales

Avec la Révolution naît l'administration des douanes moderne. Les barrières intérieures sont supprimées par la Constituante, ainsi que la gabelle du sel. La Ferme générale est nationalisée alors que ses effectifs sont ramenés à 15 000 agents. Héritière de la Ferme générale, la régie des douanes nationales est créée le 1er mai 1791. Les hommes et les méthodes ne sont pas vraiment nouveaux, une administration d'État vient de naître.

L'expansionnisme révolutionnaire et impérial

Les guerres révolutionnaires et impériales changent radicalement l'orientation de la politique douanière. Pour préserver l'approvisionnement du pays et lutter contre la prééminence commerciale et industrielle anglaise, les gouvernements se font prohibitionnistes. Le blocus continental marquera l'apogée de cette évolution. En même temps, l'expansionnisme français crée un immense empire de 130 départements aux limites duquel veillent 35 000 douaniers.

L'importance de la douane croît au rythme de l'expansion de l'Empire. Toute puissante avec ses tribunaux d'exception (cours prévôtales, tribunaux ordinaires des douanes), la douane française est organisée militairement.

Comme sous la Ferme générale, la douane du XIXe siècle comporte deux services : les bureaux (service sédentaire) et les brigades (service actif).

La douane moderne

Sous l'Empire et jusqu'à la Première Guerre mondiale, un rôle militaire reconnu

La douane est une administration civile, mais les vicissitudes de l'histoire vont néanmoins l'amener à s'illustrer sur le plan militaire. Les douaniers participent aux combats de défense de la patrie aux frontières du Nord et du Sud.

Sous l'Empire, les douaniers accompagnent les corps de troupe et mettent en place les nouvelles lignes douanières (Italie, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Croatie, Espagne).

Dès 1815, la douane est rattachée au ministère des finances.

La paix retrouvée, les douaniers retournent à leur cœur de métier, en pourchassant la fraude et les contrebandiers.

C'est en 1831 que le roi Louis-Philippe décide de la création du Corps militaire des douanes pour le temps de guerre. Les brigades des douanes, civiles en temps de paix, entrent ainsi, en temps de guerre, dans la composition des forces militaires et deviennent alors des « bataillons des douanes ». Les bataillons participent ainsi à la défense du territoire (Paris, Thionville, Strasbourg...) lors de la guerre de 1870 et le premier mort du conflit est un douanier de la brigade de Schreckling (Moselle), le 24 juillet 1870.

Durant la Première Guerre mondiale, le rôle des bataillons douaniers

Dès la fin juillet 1914, les brigades des douanes de l'Est et du Nord sont en alerte. Elles sont mobilisées et rassemblées en bataillons sur les frontières. Ces soldats, assurant la couverture des frontières, vont affronter les premières incursions allemandes. Le premier blessé du conflit est le préposé Georges Laibe, le 2 août 1914.

Le 2^e bataillon de douaniers de Valenciennes livre des combats durant toute une journée, à l'issue de laquelle une partie des effectifs est capturée, tandis que l'autre parvient à battre en retraite au travers des lignes ennemies. Les bataillons de forteresse de douaniers vont participer activement à la défense des places fortes de Longwy, Maubeuge, Givet, Montmédy. Nombre d'entre eux subiront le sort des garnisons encerclées et seront capturés. En octobre 1914, les bataillons n°1 et 1 bis combattent en première ligne dans les tranchées à Puisieux-au-Mont et Serres (Pas-de-Calais).

Les bataillons de la région de Belfort vont se distinguer sur le front d'Alsace en 1914 et 1915. De courageux douaniers se porteront volontaires dès 1915 pour effectuer des « missions spéciales » d'espionnage et de sabotage derrière les lignes ennemies. Certains d'entre eux seront déposés en territoire ennemi par des As de l'aviation, tels que Jules Védrières, Georges Guynemer. Quelques uns seront capturés et fusillés.

Fin 1915, les douaniers des classes les plus jeunes

sont transférés dans d'autres armes au sein desquelles ils vont poursuivre le combat. Beaucoup de bataillons de douaniers sont dissous et les effectifs restants répartis dans des compagnies nouvellement créées.

Les douaniers vont jouer un rôle non négligeable dans la surveillance du littoral, notamment dans le Pas-de-Calais et le Nord. Le 26 juillet 1917, à Wissant, ils repèrent un Uboot Allemand échoué et capturent son équipage au complet.

En 1918, le bataillon n°1 est transféré depuis Dunkerque sur le secteur militaire de surveillance de la frontière franco-suisse. 460 officiers et soldats des douanes y sont ainsi déployés. Après avoir combattu au début du conflit, les douaniers retrouvent quelque peu leur cœur de métier et gardent la frontière. Ils luttent contre les franchissements de frontière interdits en dehors de certains points de passages et recherchent la contrebande de guerre, les espions à la solde de l'ennemi, les prisonniers de guerre évadés.

Après l'Armistice de 1918, les compagnies militaires de douaniers resteront mobilisées jusqu'en 1919 avec mission de réoccuper et rétablir les frontières totalement désorganisées par la guerre.

Bilan des pertes

Lorsque sonne le clairon de l'armistice, le bilan des pertes s'avère lourd. 11 936 douaniers ont été mobilisés de 1914 à 1918. Sans distinguer entre bataillons de douaniers et autres armes d'affectation, l'administration déplore 1426 douaniers morts pour la France et 1 905 blessés.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la dissolution des bataillons douaniers

Le 3 septembre 1939, les 26 bataillons de douaniers sont à nouveau mobilisés. Ils participent à la campagne de France de mai-juin 1940, ainsi qu'aux opérations militaires et aux combats livrés par l'armée française, de Dunkerque à la frontière italienne.

Lorsque l'armistice est signé le 22 juin 1940, après plus d'un siècle d'existence et de services rendus à la Nation, les bataillons sont dissous, par décret du 27 juin 1940. Le Corps militaire des douanes ne sera jamais reconstitué par la suite.

Certains douaniers vont néanmoins poursuivre la lutte dans la Résistance et rallier l'armée de libération. Entre 1939 et 1945, 326 douaniers sont morts pour la France, portés disparus ou victimes du conflit. 79 ont été déportés ou internés.

Le devoir de mémoire rappelle le dévouement et l'abnégation des douaniers victimes du devoir et qui ont été tués ou blessés au service de la Nation, afin d'assurer la sécurité des Français.

L'après-guerre et la construction européenne

En temps de paix, la protection de l'économie



Uniformes douaniers.
©Musée national des douanes de Bordeaux.

nationale et de la sécurité de nos concitoyens demeure une mission prioritaire des douaniers.

Cette mission reste fondamentale dans l'après-guerre jusqu'à nos jours dans un environnement en perpétuelle évolution, marqué par deux phénomènes principaux qui sont importants, à la fois en termes d'enjeux et de défis pour notre pays :

- le développement spectaculaire et la diversification du commerce extérieur de la France en raison de la libéralisation des échanges et de leur mondialisation ;
- la construction européenne, puis la disparition des frontières intérieures au sein de l'Union européenne, en 1993.

À cet égard, la liberté de circulation au sein de l'Union européenne et le développement des

échanges avec des pays tiers ne disposant pas des mêmes réglementations amènent de nouveaux besoins, voire de nouvelles menaces.

La douane doit désormais s'assurer de la qualité des produits importés et lutter contre le développement croissant des fraudes et des trafics criminels ou terroristes qui profitent de l'essor des échanges internationaux et des nouvelles formes de commerce (commerce en ligne) pour dissimuler leurs activités. La douane doit aussi soutenir notre économie confrontée à une concurrence internationale toujours plus forte.

Des obligations fortes d'efficacité et de qualité pèsent donc sur la douane et les douaniers. Dès lors, le rôle actuel de la douane croît dans deux domaines précis :

- la protection de l'espace national (lutte contre les grands trafics, les organisations criminelles et terroristes, protection du consommateur et de l'environnement) ;
- le soutien au développement de nos entreprises à l'international.

La douane & ses symboles

Un drapeau et des symboles forts

Le 14 juillet 1880, à la revue de Longchamp, le président Grévy remet au Corps des douanes un drapeau militaire pour l'ensemble des bataillons de douaniers, comme pour les chasseurs à pied. Ce drapeau participera au défilé de la Victoire le 14 juillet 1919.

Le 21 janvier 1921, le drapeau est décoré de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme, matérialisant la citation à l'Ordre de l'armée décernée en 1920 à la Compagnie de douaniers de Longwy pour la défense héroïque de la forteresse. L'emblème actuel est confié à la garde de l'École nationale des douanes de La Rochelle. Un exemplaire ancien est exposé au Musée national des douanes de Bordeaux.

Le cor et la grenade

L'insigne actuel de la douane a été attribué en 1875 au Corps militaire des douanes. Cet insigne militaire prestigieux est la grenade à 7 flammes incluse dans un cor de chasse.

La grenade souligne que ces formations étaient considérées comme des troupes d'élite et le cor rappelle l'assimilation des bataillons de douaniers aux chasseurs à pied.

Symbole chargé d'histoire, de valeurs et de traditions des brigades des douanes, cet insigne, depuis cette date, est indissociable de l'uniforme douanier et de l'administration.

La médaille d'honneur des douanes

L'histoire des brigades des douanes abonde en faits de guerre, actes de courage et de dévouement, accomplis par les agents.

En 1894, le Président Carnot institue une décoration destinée initialement à récompenser les agents des brigades. La médaille d'honneur des douanes est décernée à titre exceptionnel pour des actes de courage, des affaires marquantes ou au mérite à des fonctionnaires ayant au moins vingt ans de longs et irréprochables services.



La bande garance (la bande rouge du pantalon des douaniers)

Le pantalon à bande garance est caractéristique de la silhouette des douaniers. Il est devenu au fil de l'histoire la marque distinctive de ce corps d'élite. En 1835, quatre ans après la création du Corps militaire, Louis-Philippe redéfinit l'uniforme des brigades. L'habit, semblable à celui de l'infanterie, est liseré d'un passepoil garance.

Le pantalon de service gris bleuté comporte désormais un liseré garance qui se substitue au liseré vert précédent. En 1852, ce passepoil garance est remplacé par une bande garance.

Le pantalon caractérisant la silhouette du douanier ne subira que peu d'évolutions par la suite.

Devenu bleu foncé, il est toujours porté en dehors des missions de terrain, notamment lors des cérémonies.

04 *Les chiffres clés
& faits marquants*



chiffres clés 2022

LUTTE CONTRE TOUS LES TRAFICS

> STUPÉFIANTS

Sur le territoire national

104,08 t

saisies

(-9,42% par rapport à 2021)

> 2^e plus haut niveau de résultats depuis 2015



17,86 t

cocaïne

(-4,08% par rapport à 2021)

66,25 t

cannabis

(-11,50% par rapport à 2021)

627 kg

héroïne

(+34,55% par rapport à 2021)

À l'étranger, sur renseignement de la douane française

20,97 t

saisies

dont

16,64 t
cocaïne

4,32 t
cannabis

> TABACS DE CONTREBANDE

16 986

constatations

(-7,10% par rapport à 2021)

649,07 t

saisies

(sur le territoire national)

(+61,43% par rapport à 2021)



> FRAUDE FINANCIÈRE

175,54 M€

avoirs saisis ou identifiés

(+40,31% par rapport à 2021)

233 cas de blanchiment douanier
350,70 M€ redressés



> PROTECTION DU CONSOMMATEUR

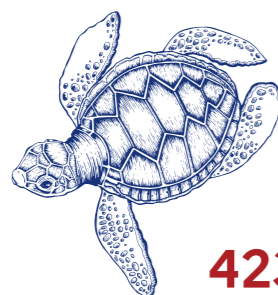


3,93 M

de jouets contrôlés

(+2,88%)

> PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES



423

constatations

(+14,02%)

> ARMES



1135

saisies

(+40,99%)

> CONTREFAÇONS



11,53 M

d'articles retirés du marché

(+26,84%)

DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE



2'10"

délai moyen d'immobilisation des marchandises

(13 minutes en 2004)



86,40%

taux de satisfaction des usagers de la douane

> LABELLISATION DOUANIÈRE



1 879 OEA*

*Opérateurs Économiques Agréés

2^e rang européen



740 IMF*

*Information Made in France

délivrées en 2022

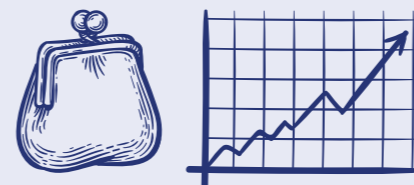


2 124 ent*

*Entreprises

conseillées par les pôles d'action économique de la douane

> FISCALITÉ



59,70 Mds €

perçus

> RESSOURCES HUMAINES



16 626

agents au 31/12/2022

JANVIER

- 1^{er} janvier : La France préside le Conseil de l'Union européenne
- 1^{er} janvier : Transfert à la DGFIP de la gestion, du recouvrement et du contrôle de la fiscalité énergétique (TICFE, TICGN et TICC) encadré par le nouveau code des impositions des biens et services (CIBS)
- 19 janvier : La brigade de Millau saisit 613 kg de cathinone (nouvelle substance psychoactive)



FÉVRIER

- 1^{er} & 2 février : Deux saisies successives de cocaïne réalisées par les douaniers du Havre totalisant 866 kilos de cocaïne
- 12 février : La brigade d'Hendaye découvre au péage de Bariatou 900 kg de cannabis
- 19 février : 200,1 kg de civelles saisis par la DNRED de Paris et de La Rochelle
- 24 février : Invasion de l'Ukraine par la Russie. Mise en œuvre par la douane du premier des neuf paquets de sanctions successivement adoptés par l'Union européenne en 2022



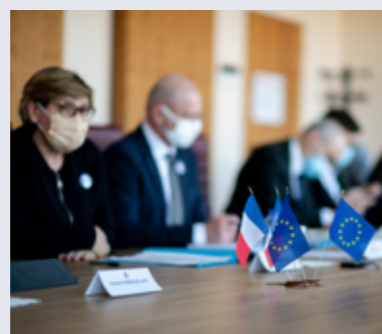
MARS

- 3 mars : Les agents du GRITT de Lyon, avec l'appui du RAID, saisissent 19 tonnes de cigarettes dans un entrepôt de l'agglomération lyonnaise
- 8 mars : Présentation des orientations du Groupe des Sages sur l'avenir de l'Union douanière
- 17 mars : La brigade de Thionville saisit 850 540 € dissimulés dans un véhicule
- 22 mars : 722 kg de résine de cannabis saisis par les douaniers de Chalon-sur-Saône



AVRIL

- 6 avril : 22 000 prises anti-insectes dangereuses saisies par les douaniers de Strasbourg-Entzheim
- 28 & 29 avril : Débat entre les 27 directeurs généraux des douanes européennes sur les recommandations du Groupe des Sages



MAI

- 1^{er} mai : Création du service de l'origine et du made in France (SOMIF) implanté à Clermont-Ferrand
- 5 mai : création du Conseil scientifique de la douane
- 17 & 24 mai : La DGDDI organise sa quinzaine contre les trafics de biens culturels
- 19 mai : Accord politique entre le Conseil et le Parlement européens sur le guichet unique de l'Union européenne



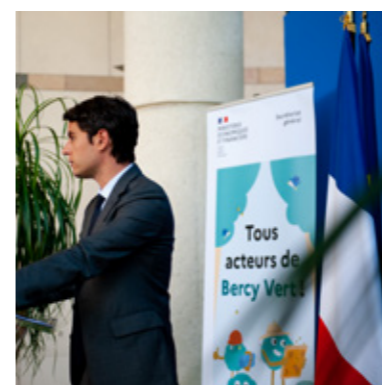
JUIN

- 13 juin : Saisie de 12 289 timbres contrefaisants par les douanes de Marseille et Aix-en-Provence
- 10 juin : Réunion du groupe Union douanière à Bruxelles présidée par la directrice générale des douanes françaises et associant ses homologues européens
- 17 juin : Les douaniers de Mayotte saisissent près de 290 000 médicaments dangereux pour la santé
- 20 juin : Lancement de la campagne estivale annuelle d'information à destination des voyageurs : « Voyagez tranquille »



JUILLET

- 5 juillet : 24 projets douaniers primés à Bercy Vert sur la transition énergétique, traduisant et valorisant l'engagement et l'intérêt des douaniers pour l'écoresponsabilité
- 12 juillet : La brigade de Marseille port saisit 606 kilos de cocaïne avec l'appui de l'UCIMAR, un record pour la douane marseillaise
- 14 juillet : Défilé de la douane sur les Champs-Élysées



AOÛT

- Entre le 2 et le 4 août : En 48 heures, les douaniers de Dunkerque saisissent 14 tonnes de tabac destiné au Royaume-Uni



SEPTEMBRE

- 3 septembre : Les brigades d'Aulnay-sous-Bois et de Rungis démantèlent un atelier clandestin de fabrication illicite de cigarettes
- 10 septembre : Le service garde-côtes des douanes de Martinique participe à la saisie de 1,3 tonne de cocaïne à bord d'un voilier de plaisance
- 22 septembre : Le Conseil constitutionnel abroge l'article 60 du code des douanes par décision n°2022-1010 QPC, avec effet à compter du 1^{er} septembre 2023
- 23 septembre : Rencontres internationales de la douane : speed dating entre le réseau des attachés douaniers et les entreprises présentes
- 27 septembre : Près de 16,7 millions de contrefaçons ont été saisies ou bloquées par les douanes de plusieurs pays européens
- 30 septembre : Déplacement en Guyane de Gabriel ATTAL, Gérald DARMANIN et Éric DUPOND-MORETTI, pour annoncer le renforcement des effectifs douaniers et l'installation de scanners à l'aéroport et sur le port de Cayenne, courant 2023



OCTOBRE

- 4 octobre : Le Parlement européen entérine l'accord politique conclu avec le Conseil sous la présidence française de l'Union européenne et adopte le guichet unique douanier
- 5 octobre : Les douaniers de Narbonne saisissent plus de 310 000 euros dissimulés dans un véhicule
- 12 octobre : Les douaniers de Nogent-sur-Oise saisissent 211 kilos de kétamine et 59 kilos de cocaïne

NOVEMBRE

- 4 novembre : La vente aux enchères exceptionnelle de biens saisis par la douane et organisée par le Domaine, permet de récolter 1,3 million d'euros au profit de l'État
- 14 novembre : Les douaniers de Quimper saisissent 152 objets en ivoire vendus illégalement dans un salon d'Antiquité
- 18 novembre : Les douaniers de Sète empêchent l'exportation illégale de 30 tonnes de véhicules usagés vers le Sénégal
- 22 novembre : La plateforme numérique France Sésame est étendue à 13 sites portuaires et 8 sites aéroportuaires



DÉCEMBRE

- 1^{er} au 8 décembre 2022 : Élections professionnelles de la fonction publique
- 5 décembre : Gabriel ATTAL annonce les mesures du nouveau plan tabac 2023-2025 pour lutter contre les trafics de tabacs
- 12 décembre : Les douaniers de la brigade d'Arcachon réalisent une saisie exceptionnelle de 578 kilos de cocaïne
- 14 décembre : La douane de Bretagne remet deux statues volées à la paroisse de Crozon après une saisie de la brigade de Roscoff en 2019 puis une enquête du SEJF



L'opération "Colbert" (31 mai - 6 juin)

Élaborée dans le cadre du groupe opérationnel national anti-fraude (GONAF), l'opération « Colbert » a consisté à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire les orientations du plan national de lutte contre les trafics de tabacs 2023-2025. Elle a été copilotée par la Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF) et la Douane, en partenariat avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la préfecture de police de Paris, des polices municipales ainsi que des Parquets.



Les actions « coups de poing » ont été coordonnées de manière à appréhender tous les vecteurs de circulation du tabac illégal : trafics routiers, aériens, points de vente à la sauvette, vente de tabac dans des lieux non agréés. Cette opération s'inscrivait également dans le cadre d'un renforcement de la coopération opérationnelle entre la Douane et l'ensemble de ses partenaires.

Au total, cette opération aura mobilisé 5172 agents, dont 2866 douaniers, 1389 agents de la DGPN/PP, 724 gendarmes, 193 agents d'autres services de l'État mobilisés (DGFIP, DREAL, URSAFF, Inspection du Travail), ainsi que plusieurs polices municipales.

En résultat, plus de 1160 constatations ont été relevées, soit un doublement par rapport à la pression de contrôle habituelle, et 58 interpellations opérées (gardes à vue et/ou retenues douanières).

Des résultats spectaculaires ont été obtenus dans les zones urbaines. Sur 450 commerces contrôlés, 90% vendaient illégalement du tabac et, dans les 43 cas les plus graves, des fermetures administratives ont été demandées par l'administration.

Au total, 8 886 tonnes de tabacs et de cigarettes ont été saisies et de très nombreuses infractions/délits ont été constatés par les services impliqués,

dans des domaines très variés (produits stupéfiants, armes, contrefaçons, alcools, MOD, infractions routières, non respect des réglementations en matière d'hygiène, etc.).

Loi visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces

Le 22 septembre 2022, le Conseil constitutionnel prononçait l'inconstitutionnalité du droit de visite prévu à l'article 60 du code des douanes. Cette décision nécessitait l'élaboration d'un nouveau cadre législatif afin de mieux circonscrire l'exercice du droit de visite.

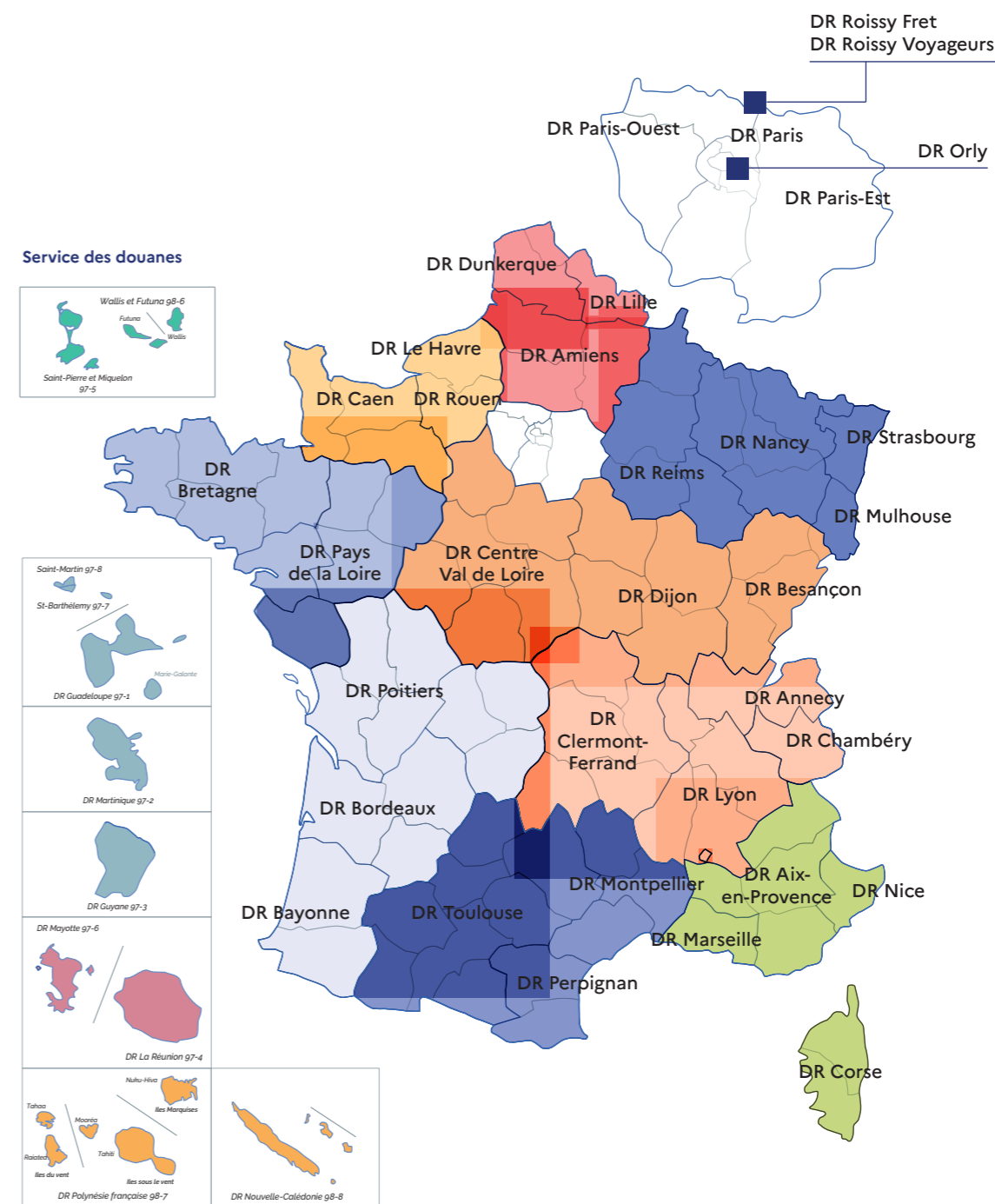
La loi visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces a été définitivement adoptée par le Parlement le 5 juillet. Ce nouveau texte a été élaboré avec l'ambition de moderniser les outils et les moyens d'action de la douane et de donner aux douaniers des capacités de contrôle et d'investigation adaptées aux menaces et aux stratégies des réseaux criminels.

Les principales mesures de ce texte sont :

- Un nouveau cadre législatif sécurisant le droit de visite douanier des marchandises et des personnes
- Un renforcement du dispositif de lutte contre le financement de la criminalité organisée et du terrorisme
- Un dispositif innovant pour lutter plus efficacement contre les précurseurs chimiques
- Une modernisation des capacités de contrôle et d'investigation pour tous les services douaniers
- Une série de mesures pour renforcer la capacité d'intervention cyber de la douane
- Un durcissement des peines contre le trafic de tabac



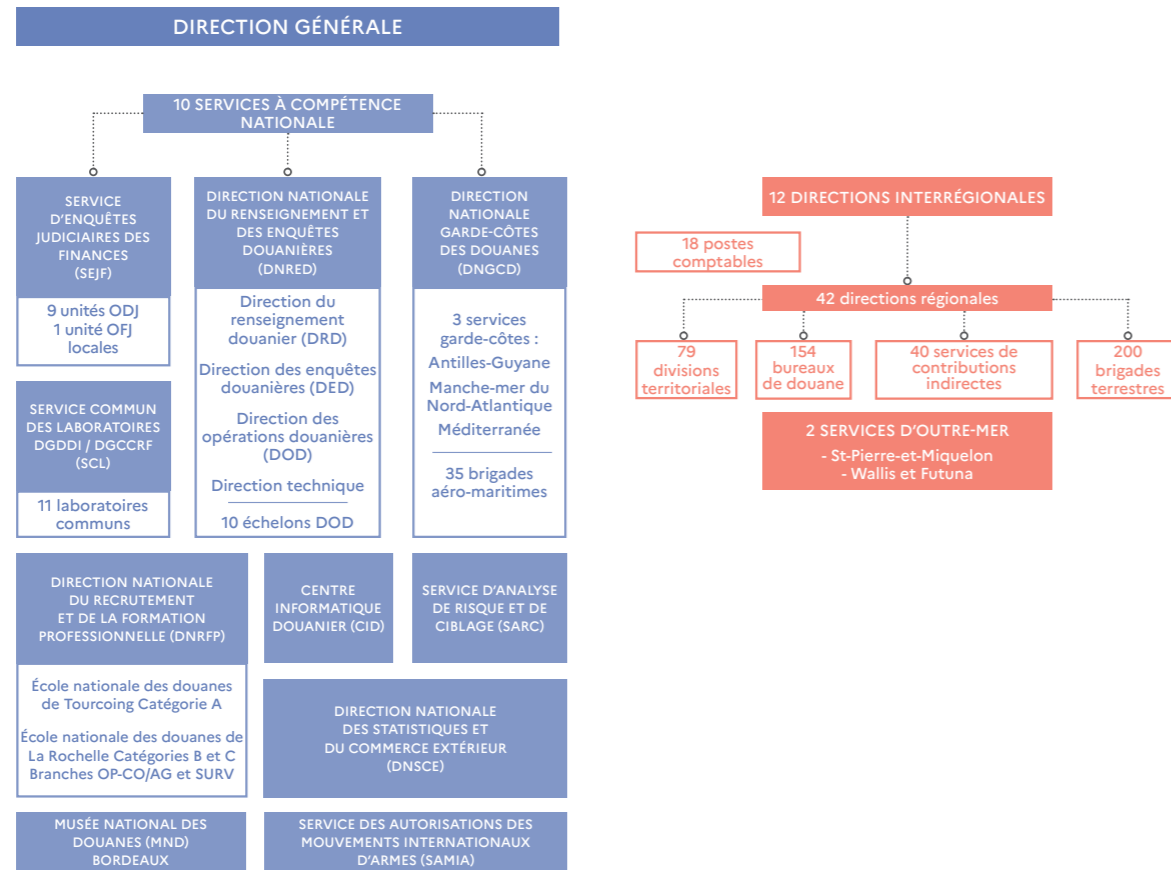
> Organisation territoriale de la DGDDI (métropole & outre-mer au 1^{er} juillet 2022)



Légende

- | | | |
|--|--|---|
| DI Hauts-de-France | DI Normandie | DI Auvergne-Rhône-Alpes |
| DI Grand-Est | DI Bretagne-Pays de la Loire | DI Occitanie |
| DI Bourgogne Franche-Comté | DI Nouvelle-Aquitaine | DI Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse |
| DI Antilles-Guyane | DI Île-de-France | DI Paris-Aéroports |

> Organisation fonctionnelle de la douane



> Moyens budgétaires et matériels

BUDGÉTAIRES (Dépenses constatées en M€ hors SCL et hors cotisation CAS-pensions)

	2022
PERSONNEL	873,63
FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES DIVERSES	218,39
INTERVENTIONS	79,38
INVESTISSEMENTS	27,24
TOTAL	1198,64
COTISATIONS PENSIONS	383,09

	NOMBRE DE	2018	2019	2020	2021	2022
PARC TERRESTRE	Véhicules	2668	2710	2718	2764	3300
	Motos	468	460	464	437	472
FLOTTE NAVALE ET AÉRIENNE	Patrouilleurs garde-côtes de 53 m	1	1	1	1	1
	Patrouilleurs garde-côtes de 43 m	2	2	2	2	2
	Vedettes garde-côtes de 19 à 32 m	15	15	15	15	15
	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 m	13	13	13	13	13
	Bateaux-école	4	3	4	3	3
	Avions biturbines	10	7	7	7	7
	Hélicoptères	7 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)
MATÉRIEL DE DÉTECTION	Scanners fixes	1	1	1	1	1
	Scanners mobiles	4	3	3	3	3
	Camionnettes scanners					1
	Appareils à rayons X	88	88	90	98	102
	Densimètres	125	125	125	125	83
	Analyseurs de particules	55	55	57	51	55
	Vidéo-endoscopes				151	203
	Radiamètres	66	68	68	68	74
	Spectromètres	59	62	98	98	124

> Fiscalité douanière : évolution en millions d'euros

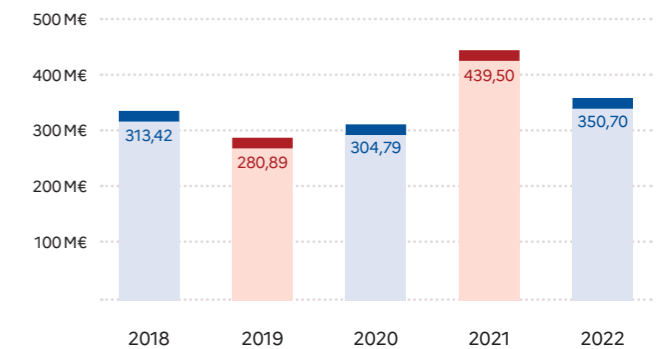
ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'EUROS (détail)

	2021	2022
DÉDOUANEMENT	9334	3722
Droits de douane	2408	3062
TVA import	6875	593
Autres	51	67
ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	42512	34697
TICPE	31991	32507
TSC DOM	533	550
TVA pétrole	259*	*
TICGN + TICFE + TICHLC	9690	1633
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	8	8
TGAP	32*	*
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (CI)	19339	18713
Alcools et boissons	4130	4290
Tabacs	15204	14414
Autres CI	5	9
OCTROI DE MER ET ACTIVITÉS MARITIMES	2027	2263
Octroi de mer	1485	1696
Droits de ports	492	563
DAFN	49	4
TSVR-TAXE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS (DITE TAXE À L'ESSIEU)	11*	*
AUTRES TAXES	325	293
TOTAL	73548	59688

- TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.
- TSC DOM : taxe spéciale de consommation dans les DOM
- TICGN : taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel
- TICFE : taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.
- TICHLC : taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et cokes dites « taxe charbon ».
- TGAP : taxe générale sur les activités polluantes
- DAFN : droit annuel de francisation et de navigation.

*Transfert de taxe au 1^{er} janvier 2021

ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2016 EN MILLIONS D'EUROS



> Chiffres clés RH

16 626
Agents

38,24% Taux de féminisation

51,64% Agents de la branche administration générale / opérations commerciales

48,36% Agents de la branche surveillance en uniforme et armés

Spécialistes

- 595** Marins
- 150** Personnels aériens
- 238** Motocyclistes
- 262** Maîtres de chien
- 766** Enquêteurs & agents renseignement DNRED
- 226** Officiers de douane judiciaire
- 420** Informaticiens

> Stupéfiants et tabacs : données générales

SAISIES DE STUPÉFIANTS

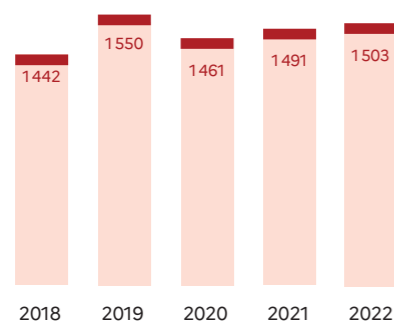
Quantités/doses (d) saisies sur le territoire national	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL GÉNÉRAL (T)	97,40	100,77	88,72	115,40	104,53
Cocaïne (en tonnes)	12,20	8,80	9,06	18,62	17,86
Cannabis (en tonnes)	63,90	52,28	60,32	74,86	66,25
Khat (en tonnes)	17,47	25,31	14,61	19,23	15,90
Héroïne et opiacés (en kg)	628,64	338,64	359,80	466	627
Amphétamines (en kg)	184,06	661,59	359	180	144
Amphétamines (en doses)	688	486	941	10 681	10 617
Drogues de synthèse (en kg)	469,64	744,89	1 161	1 012	1 728
Drogues de synthèse (en doses)	7 274	417	27 132	24 163	7 321
LSD (en doses)	15 515	15 246	15 701	28 123	25 746
Ecstasy (en doses)	1 203 607	1 183 831	833 974	1 071 195	655 771
Psychotropes (en kg)	255,89	117,82	563	472	115
Psychotropes (en doses)	508 554	667 416	165 831	91 800	31 510
Précurseurs (en tonnes)	2,09	12,35	1,16	0,19	1,09

SAISIES DE TABACS

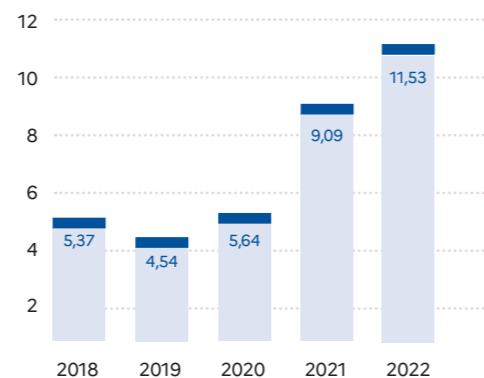
Sur le territoire national Dont tabacs abandonnés :	2018	2019	2020	2021	2022
CONSTATATIONS (en nombre)	16 171	17 298	15 441	18 284	16 986
QUANTITÉS (en tonnes)	241,10	360,30	284,54	402,07	649,07

> Contrefaçons

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES AUPRÈS DE LA DOUANE POUR INTERCEPTER LES CONTREFAÇONS



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ARTICLES ISSUS DE LA CONTREFAÇON ET RETIRÉS DU MARCHÉ (EN MILLIONS D'ARTICLES)







Direction générale des douanes
et droits indirects